
COMMUNIQUE DE PRESSE

**CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE :
LA MISSION DU MINISTERE CONFIRME QUE LE CTE ARDECHE SERA SIGNE EN JUILLET**

Lundi 18 mars 2019

Lundi 18 mars, une délégation du Ministère de la transition écologique, et plus précisément la « mission Contrat de transition écologique », était reçue au Département de l'Ardèche. Au cours de la journée, les 4 membres de la mission ont pu rencontrer le Président et le groupe projet CTE (contrat de transition écologique) du Département, le Préfet de l'Ardèche et les services de l'Etat. L'après-midi était consacrée aux 17 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) s'étant engagés aux côtés du Département dans la démarche, autour d'un « speed dating », échange à bâton rompus sur les enjeux de chaque territoire et les enjeux communs au département.

Pour anticiper ce que sera l'Ardèche de demain, le Département se porte candidat à la signature d'un Contrat de transition écologique (CTE) avec l'Etat.

Ces contrats ont pour ambition :

- d'accélérer l'action locale pour traduire les engagements pris par la France au niveau national (Plan climat) et international (COP 21) ;
- d'impliquer tous les acteurs du territoire autour d'un projet de transition durable : élus, collectivités locales, acteurs économiques, partenaires sociaux, services déconcentrés de l'Etat, associations, citoyens... ;
- d'accompagner les mutations professionnelles, en particulier dans les situations de reconversion industrielle d'un territoire.

Aspirant à la contractualisation avec l'Etat, le Département est organisateur de la candidature ardéchoise à un CTE. Il porte l'ambition d'assumer le rôle de catalyseur des initiatives, notamment celles provenant des EPCI, des communes et des entreprises, ainsi que celui d'animateur de la démarche globale. Ceci afin de mettre en oeuvre de nouvelles actions innovantes et portées au plus près des territoires.

LES PRIORITÉS RETENUES DANS LA CANDIDATURE ARDÉCHOISE

Dans la droite ligne des pré-requis de l'Etat pour la réalisation des CTE, mais aussi afin d'éviter la dispersion des actions, dix priorités sont affichées :

- Eduquer les jeunes à la transition ;
- Impliquer l'ensemble des acteurs et des citoyens dans la transition ;
- Economiser et partager la ressource en eau ;
- Economiser l'énergie ;
- Produire de l'énergie renouvelable ;
- Restaurer et conquérir des surfaces agricoles et réhabiliter le foncier délaissé ;
- Accompagner les filières agricoles au changement climatique ;
- Accompagner les filières agricoles aux nouveaux modèles de consommation ;

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



- Organiser l'exploitation raisonnée des forêts ardéchoises ;
- Réduire l'impact social et écologique des mobilités.

L'idée est bien que le CTE soit un véritable levier à la transition, à travers la mise en place d'actions ciblées et impactantes. Par ailleurs, des actions non retenues dans le CTE resteront tout de même éligibles aux dispositifs d'aides publiques existants.

L'objectif central est d'apporter l'aide décisive qui permettra aux projets viables et de long-terme d'émerger, et non pas de financer des actions qui auraient vu le jour sans intervention publique.

Les priorités retenues sont issues de la Semaine de la transition. Leur traitement a été jugé comme étant prioritaire par les participants.

LA MISSION MINISTERIELLE

La mission accueillie ce jour en Ardèche a confirmé les propos tenus par Emmanuelle Wargon lors de la rencontre à l'Elysée avec les présidents des Départements en réponse au questionnement de Laurent Ughetto : « Oui : l'Ardèche aura son CTE porté par le Département et en co-signature avec les EPCI ».

Une affirmation préalable à la présentation des dossiers envisagés par chaque EPCI et de quelques projets innovants d'échelle départementale, présentés en séance plénière avec l'ensemble des EPCI ardéchois présents :

- Méthanisation avec la mise en place d'un partenariat entre plusieurs entreprises de l'agroalimentaire et des collectivités pour la construction d'un méthaniseur de grande capacité permettant de produire du biogaz et de traiter des boues de station d'épuration industrielle.
- Un kit pédagogique sur la transition écologique à destination des écoliers.
- La mise en cohérence, l'organisation et l'optimisation de la production des énergies renouvelables électriques et la mesure des impacts de la rénovation sur les logements
- Une filière d'excellence en Ardèche sur les plantes à parfums aromatiques et médicinales

A suivre : la rédaction des fiches actions, la réunion de la conférence des « financeurs » pour un retour au Ministère au 15 juin et une signature début juillet 2019.

Pour Laurent Ughetto : « *En septembre dernier, ce sont plus de 1 000 personnes qui se sont réunies lors de ce « Grenelle ardéchois », qui ont partagé des constats et imaginé des actions à mettre en œuvre. Les enjeux qui ont été débattus témoignent de la diversité de notre territoire, de ses atouts mais aussi de ses faiblesses, et surtout de la détermination de ses acteurs à répondre à l'ambition collective que nous nous sommes fixée. Aujourd'hui, l'Ardèche en transition se dessine un avenir avec le Contrat de transition écologique que nous allons signer avec l'Etat, la première pierre d'un cheminement vers un territoire exemplaire car agissant en concertation et en partenariat pour notre avenir commun.* ».

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr